

CIRCULATION

La fin des arrêts aux stands sur le circuit de Gueux

GUEUX À partir de ce vendredi 11 mars, il sera interdit de s'arrêter et/ou de stationner le long de la mythique ligne droite du circuit de Gueux.



L'an dernier, l'affluence sur le circuit les de certains week-ends avait déjà contraint la mairie de Gueux à agir. (Archives)

ALICE RENARD

Depuis le retour des journées ensoleillées, le site du circuit de Gueux attire régulièrement de nombreux amateurs de sport automobile. Des rassemblements de voitures et de motos parfois importants, souvent bruyants et surtout dangereux, qui viennent de conduire les autorités à sévir. À partir de ce vendredi 11 mars, il sera désormais interdit de s'arrêter et/ou de stationner le long de la mythique ligne droite de la départementale 27.

"Il y a des voitures garées sur au moins 1 km, avec une forte densité de population... entre 200 et 300 personnes quand il fait beau"

Un membre de la municipalité de Gueux

Cette affluence sur le site classé sur la liste des Monuments historiques, qui a accueilli de nombreuses courses automobiles pendant près de 50 ans, est un phénomène assez récent. « On l'observe depuis la sortie du Covid, explique un membre de la municipalité de Gueux. On dirait que les gens ont besoin de se défouler.

Il y en avait déjà avant, mais il y avait moins de monde. Maintenant, il y a des voitures garées sur le bas-côté, sur au moins un kilomètre, avec une densité de population assez conséquente. Je dirais entre 200 et 300 personnes quand il fait beau. Le maire l'a encore constaté le week-end dernier. Ils se retrouvent sans doute via les réseaux sociaux. »

"LES GENS SE METTENT EN DANGER"

Le problème, sans parler de la « gêne sonore » pour les habitants des communes proches, c'est que « les gens se mettent en danger » : certains jouent les Fangio et montent jusqu'à 160 ou 180 km/heure (comme ce conducteur d'une Porsche 911 Carrera qui s'est fait prendre à 181 km/h, au lieu des 80 réglementaires le 11 janvier), le tout sans aucun dispositif de sécurité. « Ça n'a rien à voir avec les événements organisés par les Amis du circuit. Là, c'est trop risqué. On est

obligé de prendre des dispositions et c'est dommage. »

L'an dernier, la mairie de Gueux avait déjà pris un arrêté pour limiter l'affluence sur le circuit. Mais l'interdiction courait jusqu'au 30 juin. Cette fois, la décision émane des services du Département de la Marne en concertation avec la brigade de gendarmerie locale et les représentants des communes de Gueux et de Thillois. Surtout, l'arrêté est désormais permanent.

Ce vendredi, cinq panneaux de signalisation seront installés, trois le long des stands et deux le long des tribunes. « La gendarmerie assurera le strict respect de ces consignes et verbalisera les contrevenants », insiste-t-on encore du côté du Département.

Seuls les manifestations et rassemblements organisés et encadrés par l'Association des Amis du Circuit de Gueux seront désormais autorisés. ■

UN LIEU DÉDIÉ À L'HISTOIRE DE L'AUTOMOBILE

Le circuit de Gueux, connu également sous le nom de circuit de Reims, a accueilli de nombreuses courses automobiles pendant près de 50 ans. Classé aujourd'hui sur la liste des Monuments historiques, cet espace est entretenu par les Amis du Circuit, accompagnés par la commune de Gueux. Cette association, créée en février 2007, œuvre pour la sauvegarde de ce patrimoine régional et pour conserver les traces de ce circuit mythique et apprécié des concurrents de l'époque.



CONTACTEZ-NOUS

RÉDACTION DE REIMS

Lieu - 6, rue Gutenberg
Tél. 03 26 50 90 50
Secrétaire
Tél. 03 26 50 90 33
redac-reims@univ-reims.fr
Service abonnements
03 66 89 04 04